

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT</p> <p style="text-align: center;">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 13 février 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 29 Absents : 3 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 17/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le 13 février à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 07 février 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.</p> <p>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL.</p> <p>Absents : Messieurs Grégoire LAFAVERGES, Bruno PENASA, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES et BUDGETS - Création d'un budget annexe port de Gallatin à Seyssel Haute-Savoie

Vu l'Arrêté préfectoral référence PREF/DRCL/BCLB 2017-0081 en date du 18/09/2017 approuve les statuts de la communauté de Communes Ussets et Rhône résultant de la fusion intervenue entre les Communauté des Communes du Pays de Seyssel, de la Semine, et du Val des Ussets.

Vu La délibération N° 01/2018 en date du 22/01/2017/ fixant les statuts de la Communauté de Communes Ussets et Rhône

Vu La circulaire préfectorale en date du 26/07/2017 indiquant « *relèvent de la compétence des EPCI à fiscalité propre, toutes les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaires incluses dans son périmètre* »

La commune de Seyssel, qui fait partie du périmètre de la CC Ussets et Rhône, dispose d'un port dénommé « Port de Gallatin ». Aussi celui-ci doit, conformément à la loi et aux statuts, relever de la compétence obligatoire de la CC Ussets et Rhône.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

DECIDE de créer au 1.01.2018 un budget annexe dénommé « Port de Gallatin », lequel sera tenu en M 4 et assujetti à la TVA

ENGAGE le Président à intervenir tant auprès de la trésorerie ou auprès des services fiscaux

DIT que la gestion du Fonctionnement pourra être déléguée à l'EPIC

RAPPELLE la nécessité de mettre à disposition les biens, par opération d'ordre non budgétaire et sans acte notarié. A ce titre une délibération concordante entre la Commune de Seyssel 74 et la Communauté de Communes Usse et Rhône devra être prise afin d'approuver le procès-verbal de mise à disposition qui listera les biens concernés

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification